



ARRÊTÉ DE POLICE
PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT
12 IMPASSE DE LA CITOYENNETE
LE 30/01/2024

Le Maire de la commune de Pechbonnieu,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande du 11/01/2024 par la SARL SEBADEM – AGENCE DE DEMECO MONTPELLIER, demeurant 10 boulevard Ledru Rollin, 34000 MONTPELLIER, demande l'autorisation pour le stationnement afin de procéder à un déménagement, à la Résidence Le Clos Isabela, 12 impasse de la Citoyenneté, 31140 PECHBONNIEU,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures d'ordre et de police, à l'effet d'assurer la protection du domaine public, la sûreté et la commodité de passage,

ARRÊTE

- ARTICLE 1** Le stationnement de la « Résidence Le Clos Isabela », située au 12 impasse de la Citoyenneté, 31140 PECHBONNIEU, sera autorisé pour les véhicules de l'entreprise SARL SEBADEM – AGENCE DE DEMECO MONTPELLIER.
- ARTICLE 2** Cette réglementation sera applicable le **30 janvier 2024**.
- ARTICLE 3** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
- ARTICLE 4** Madame le Maire de Pechbonnieu, Monsieur le Chef de la Police intercommunale de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Castelginest, le bénéficiaire ou la personne chargée des travaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent règlement.

Fait à Pechbonnieu le

Le Maire,

Sabine GEIL-GOMEZ



23 janvier 2024